

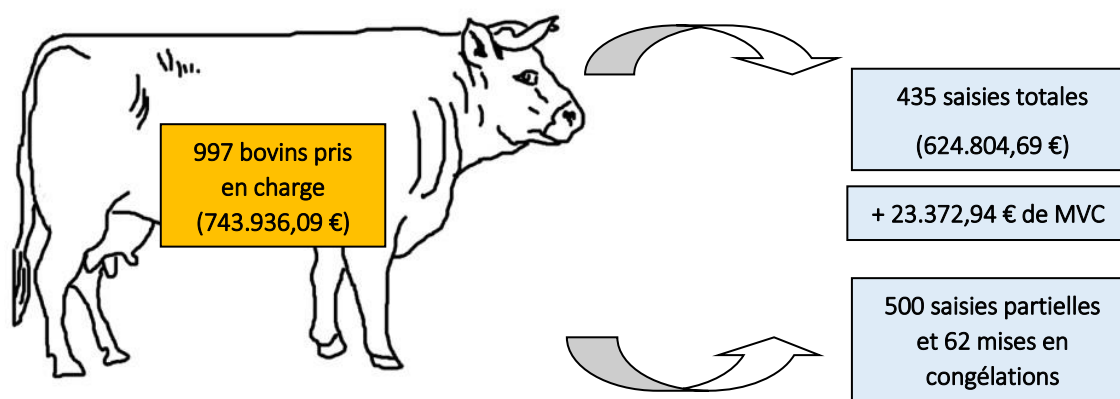
VIII - Le F.A.R en quelques chiffres

1. Evolution de la participation :

	2015	2016
Montant des prélèvements F.A.R (en €)	1.089.095,40	1.034.392,80
Nombre d'animaux participants	605.053	574.663

La participation volontaire, acquittée uniquement par les éleveurs, constitue une caisse de secours pour les motifs de saisie de « tiquetage musculaire », « cysticercose », « myosite éosinophile » (lésion de sarcosporidiose), « sclérose musculaire », « ictère » et « mélanose ». Le montant par animal a été défini par le conseil d'administration de l'interprofession à 1,80 € et concerne tout bovin abattu de plus de 8 mois.

2. Saisies en 2016

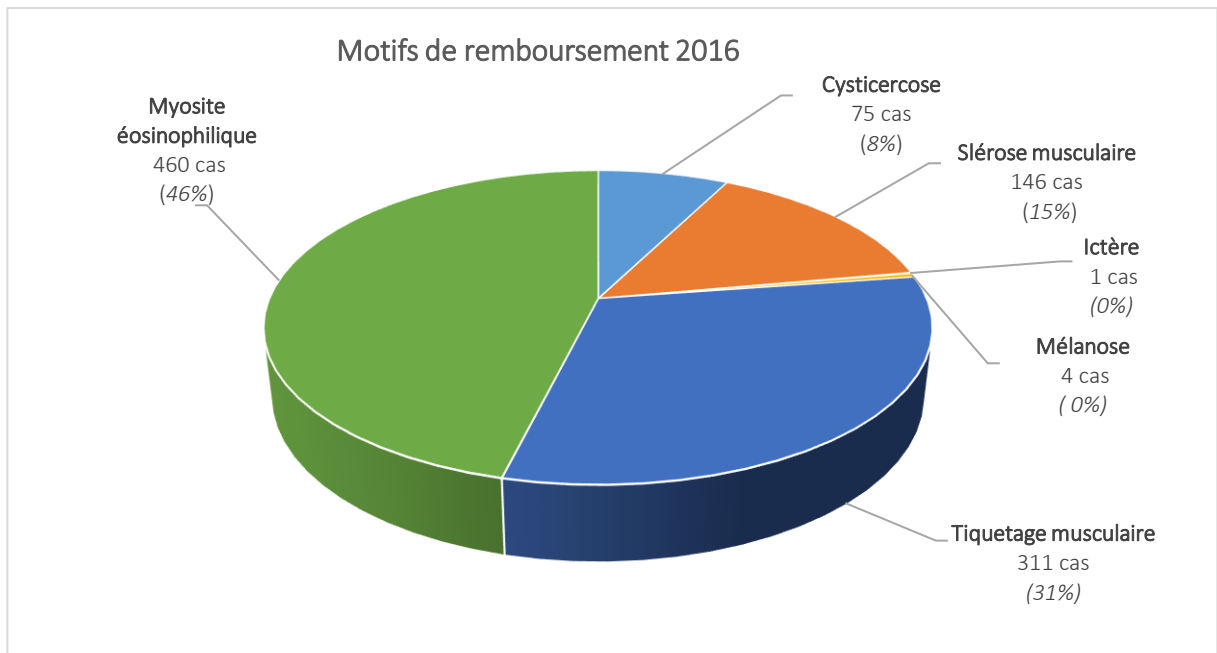


1.007 dossiers ont été soumis en 2016 et seulement 997 ont été pris en charge. Sur ces 1.007 dossiers soumis, 980 ont été transmis via le site web du FAR, les 27 dossiers restant l'ont été par courrier ou par mail. Après étude de chacun des dossiers :

- 976 dossiers ont fait l'objet d'un remboursement.
- 21 dossiers ont été refusés après examen des différentes pièces.
- 10 dossiers en attente de paiement ou de pièces justificatives.

3. Détail des saisies et remboursements en 2016

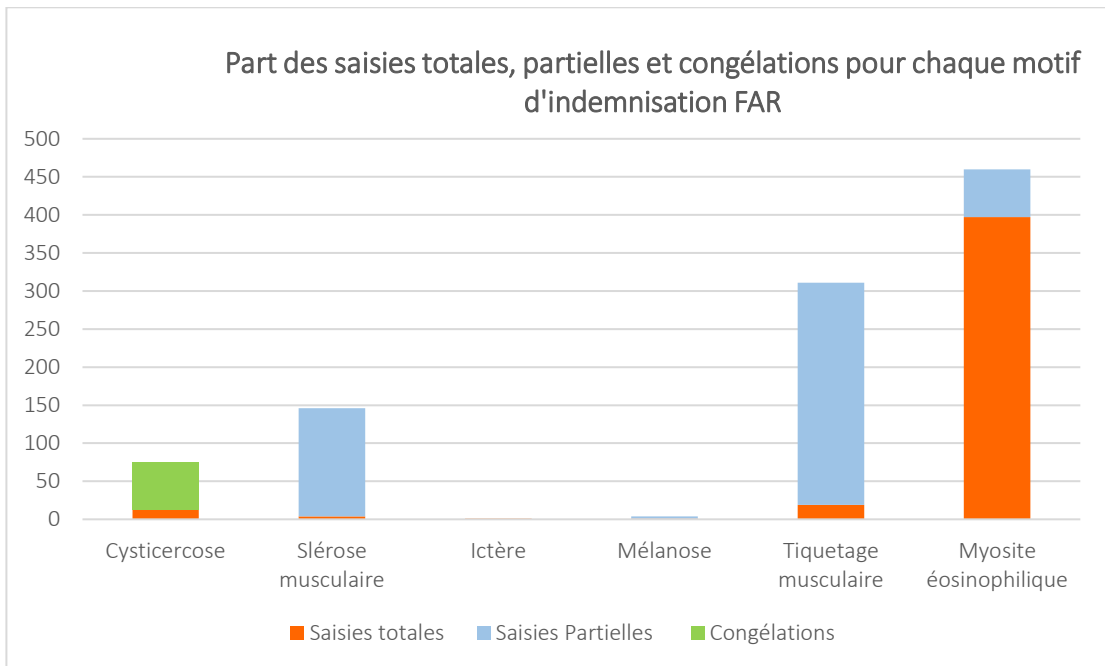
Les chiffres suivants correspondent au nombre de dossiers indemnisés sur l'exercice 2016.



Représentation graphique du nombre de cas par motif (part en %)

Les « Myosites éosinophiliques » (anciennement « Lésions de sarcosporidiose ») représentent un peu moins de la moitié des dossiers indemnisés par le FAR. Pour ce motif, dans 86% des cas, la carcasse s'avère saisie en totalité (89% de saisies totales en 2015). Les éleveurs contribuent à la perte pour 20% de la valeur de l'animal.

Le second motif par ordre d'importance concerne le « Tiquetage musculaire ». Les dossiers liés à ce motif augmentent en 2016 (243 dossiers en 2015). Ceci est lié à une forte augmentation de cas dans un outil de la région.

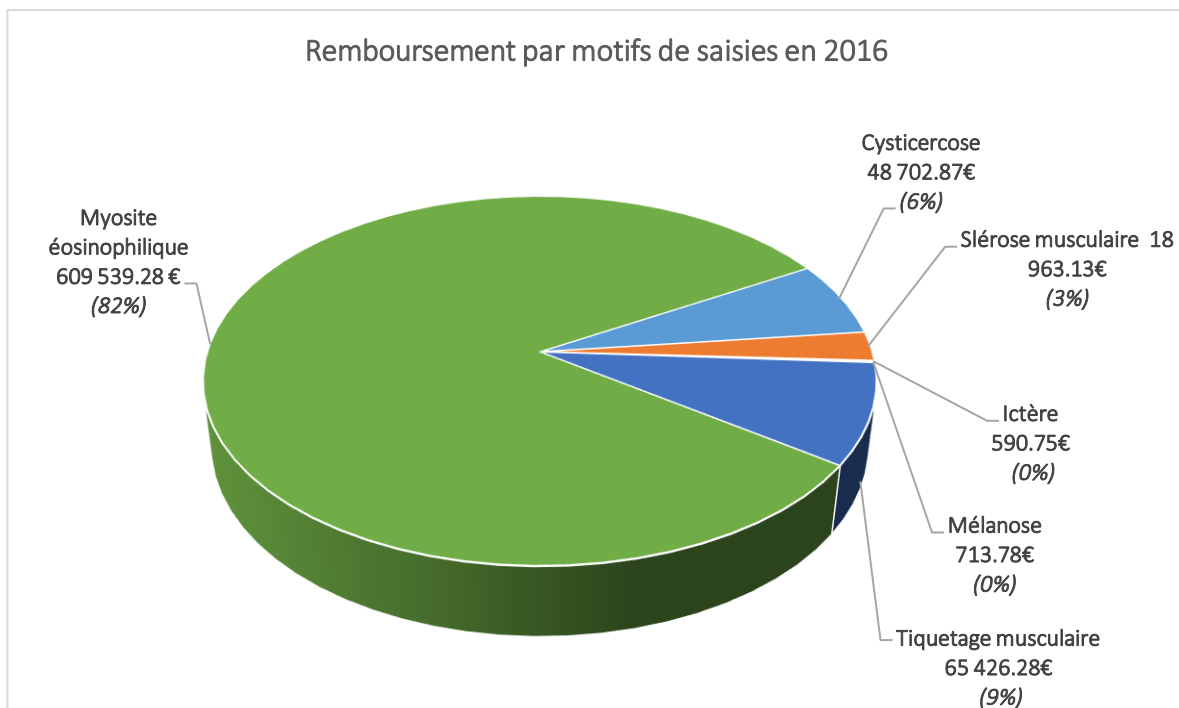
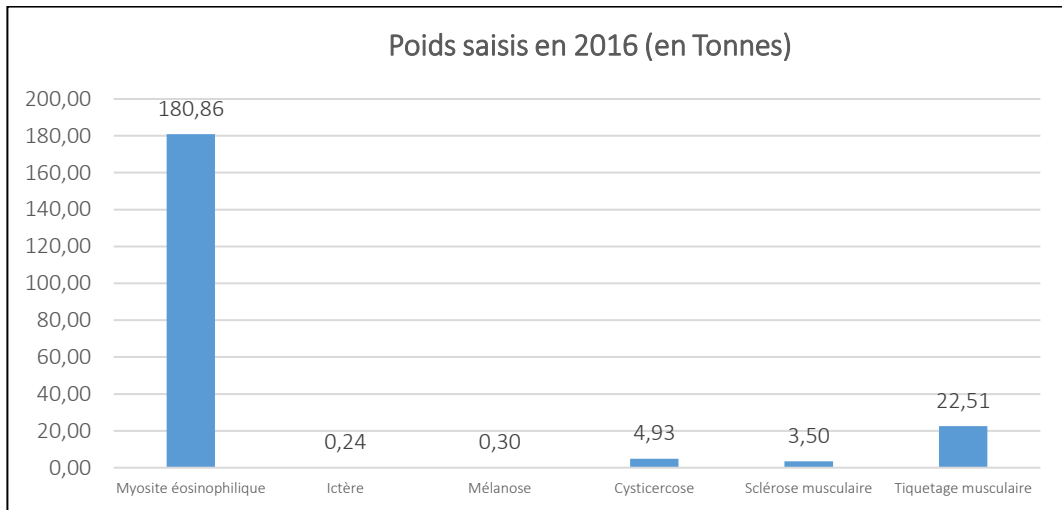


Représentation graphique du rapport : saisies totales/saisies partielles pour chaque motif de saisie en 2016

Depuis 4 ans, la part des saisies totales pour « Myosite éosinophiliques » reste sous le seuil des 90%. Le seul autre motif pour lequel les saisies totales sont majoritaires est l' « Ictère » (100% mais un seul dossier d'indemnisation).

Le poste de dépenses le plus important reste consacré aux remboursements des saisies pour « Myosite éosinophiliques ». Il représente 82% des remboursements.

L'ensemble des motifs de saisies correspond à un retrait de 212 Tonnes équivalent carcasse de la chaîne alimentaire. Le tout atteint un niveau de perte de valeur supporté par le FAR à hauteur de 743.936 €. Les tonnages et les coûts se répartissent comme suit.



Représentation graphique des remboursements par motif (% de remboursement)

Motif	Remboursements 2015	Evolution	Remboursements 2016
Ictère	2.058,87 €	↘	590,75 €
Mélanose	616,09 €	↗	713,78 €
Cysticercose	83.290,41 €	↘	48.702,87 €
Sclérose musculaire	20.183 €	↘	18.963,13 €
Tiquetage musculaire	66.858,30 €	↘	65.426,28 €
Myosite éosinophilique	654.203,45 €	↘	609.539,28 €
TOTAL	827.210,12 €	↘	743.936,09 €
Animaux participants	605.053	↘	574.663

En 2016, le coût du sinistre par animal participant est de 1,295 €, ce coût a diminué par rapport à l'année 2015 et il se répartit de la manière suivante :

Motif	Répartition par motif en 2015	Evolution	Répartition par motif en 2016
Ictère	0,003 €	↘	0,001 €
Mélanose	0 €	=	0,001 €
Cysticercose	0,142 €	↘	0,085 €
Sclérose musculaire	0,028 €	=	0,027 €
Tiquetage musculaire	0,092 €	↘	0,083 €
Myosite éosinophilique	1,116 €	↘	1,057 €
Moins-value commerciale	0,029 €	↗	0,041 €
TOTAL	1,411 €	↘	1,295 €

La progression du coût correspondant à la moins-value commerciale notifie que le FAR a traité plus de dossiers concernés par des saisies partielles en 2016 que sur l'exercice 2015.

4. Evolution détaillée de chaque motif de saisie en 2016 :

Point sur la sarcosporidiose

La diminution du nombre de cas enregistrée en 2015 (0,76 cas pour 1.000 animaux participants) ne s'est pas confirmée en 2016 (0,80‰). Le niveau atteint en 2016 s'apparente à celui des années 2012 à 2014. Le FAR constate l'amorce d'un palier. Ce motif de saisie ne progresse plus comme observé entre 2010 et 2012.

Pour rappel :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Nb de cas	421	485	488	470	496	458	460
Prévalence	0.63‰	0.74‰	0.79‰	0.78‰	0.79‰	0.76‰	0.80‰

Pour la population abattue en région Pays de la Loire, parmi les races les plus abattues, on observe une diminution de la prévalence globale 0,73 ‰, revenant au niveau de 2012.

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Prim Holstein	0.23	0.33	0.35	0.35	0.41	0.46	0.48
Charolaise	0.28	0.29	0.36	0.24	0.33	0.17	0.23
Blonde d'Aquitaine	3.12	3.67	3.78	4.16	4.26	4.31	3.74
Croisé	0.33	0.28	0.27	0.25	0.53	0.25	0.26
Limousine	0.65	0.81	0.77	0.86	0.78	0.85	0.86
Normande	0.52	0.87	0.69	0.73	0.70	0.66	0.68
Montbéliarde	0.05	0.15	0.30	0.33	0.13	0.42	0.47
Parthenaise	1.79	1.83	2.06	2.24	2.58	2.13	3.35
TOTAL	0.55	0.68	0.73	0.76	0.83	0.76	0.73

Tableau d'évolution des prévalences (‰) en fonction des principales races abattues en Pays de la Loire

Les races les plus touchées demeurent toujours la Blonde d'Aquitaine et la Parthenaise, avec une diminution de la prévalence en race Blonde d'Aquitaine. Si l'on regarde plus en détail les catégories touchées en race Blonde d'Aquitaine on s'aperçoit que la proportion de vaches saisies recule pour la deuxième année consécutive alors que la proportion de génisses saisies bondit de près d'1‰.

Ces chiffres ne tiennent compte uniquement des abattages en Pays de la Loire et il faut préciser que le nombre de bovins de race Blonde d'Aquitaine a diminué.

	BA 2010	BA 2011	BA 2012	BA 2013	BA 2014	BA 2015	BA 2016
Jeune Bovin	0.10	0.00	0.00	0.10	0.00	0.18	0.05
Taureau	0.00	0.00	0.00	0.00	1.56	3.49	3.01
Bœuf	0.00	0.00	0.00	4.18	0.00	0.00	0.00
Vache	7.27	7.86	7.81	9.37	9.37	8.53	7.76
Génisse	3.99	5.18	7.16	5.13	6.47	6.46	7.35
Bovins 8-12	0.00	0.23	0.00	0.00	0.00	0.42	0.00
Total	3.12	3.67	3.78	4.16	4.26	4.31	3.74

Tableau d'évolution des prévalences (‰) dans la race Blonde d'Aquitaine (BA) en fonction des catégories abattues en Pays de la Loire

Travaux concernant les « myosites éosinophiliques » en 2016 :

A l'échelle régionale, deux études ont été conduites en 2016 par des étudiants vétérinaires dans le cadre de leur thèse d'exercice. La première étude concernait la transmission transplacentaire de *Sarcocystis* *ssp.* La seconde avait pour but de mettre en rapport certaines lésions observées à l'abattoir sur des JB avec la présence d'un parasite *Parafilaria bovicola* sur le territoire ligérien.

Résumé de l'étude de Léa POIRIER

« SARCOSPORIDIOSE BOVINE : ETUDE DE LA TRANSMISSION TRANSPLACENTAIRE »

Les bovins adultes présentent une très forte prévalence pour la sarcosporidiose. L'objectif de cette étude est d'explorer la possibilité d'une transmission transplacentaire de la sarcosporidiose en recherchant le parasite dans les muscles de fœtus et dans le placenta.

Les analyses PCR menées sur 150 fœtus, leurs mères et les placentas ont permis de mettre en évidence, pour la première fois, que 8 % des fœtus possédaient le parasite dans leurs tissus musculaires muscles (contre 93,6 % chez les mères) et que 1,4 % des placentas étaient contaminés. La transmission verticale n'explique donc pas à elle seule la forte prévalence observée chez les adultes. Les analyses n'ont pas montré d'effet de l'âge de la mère, du stade de gestation ou de l'espèce de *Sarcocystis* sur la transmission transplacentaire.

Bien que leur contamination soit minime, une bonne gestion des placentas après la mise-bas s'avère néanmoins conseillée afin de diminuer les risques de perpétuation du cycle, à la mise-bas, par ingestion par des carnivores domestiques.

« CELLULITE ÉOSINOPHILIQUE CHEZ LES JEUNES BOVINS DE BOUCHERIE ET INFESTATION PAR *PARAFILARIA BOVICOLA* : ENQUÊTE CAS-TÉMOINS EN ÉLEVAGE »

Un abattoir ligérien observe depuis quelques années sur les JB de race Blonde d'Aquitaine et Parthenaise des lésions de cellulite éosinophilique. Dans ce contexte, ont été réalisés une caractérisation des jeunes bovins abattus, une enquête épidémiologique sur des cas-témoins en élevage et un sondage portant sur l'expression clinique de la parafilariose bovine à *P. bovicola* auprès des vétérinaires de l'ouest de la France. La réalisation de ces études a été permise par le traitement des données d'abattoir correspondantes, par l'élaboration et l'analyse de 2 questionnaires, l'un s'intéressant à la conduite d'élevage à destination des éleveurs et l'autre portant sur l'expression clinique de la maladie et visant les vétérinaires. Ce travail a permis de montrer que les lésions de cellulite éosinophilique sont saisonnières. Elles se retrouvent sur des jeunes bovins nés dans plus de 80% des cas au cours du premier semestre. La saison de vêlage, l'historique de saisie pour myosite éosinophilique et la présence de kératoconjonctivite infectieuse bovine apparaissent comme des facteurs de risques associés en élevage. L'expression clinique de la parafilariose bovine est quant à elle observée par les vétérinaires dans 1,5% des troupeaux et principalement aux mois de mai et juin. Ces résultats renforcent l'hypothèse d'une implication de *P. bovicola* dans les lésions de cellulite éosinophilique observées en abattoir. Les jeunes bovins concernés s'infesteraient au pâturage au cours de leurs 6 premiers mois de vie et seraient pour la plupart abattus avant la phase d'expression clinique de la maladie.

Point sur le tiquetage musculaire :

Le nombre de dossiers progresse de 20% en 2016 passant de 253 à 311. Cette évolution se rapporte à un seul abattoir. Il a vu le nombre de cas de « tiquetage musculaire » augmenter fortement sur cet exercice. L'abattoir tente de mettre en place plusieurs méthodes correctives sans que celles-ci ne puissent à ce jour faire diminuer le nombre de cas.

La plupart des abattoirs possèdent une prévalence en tiquetage musculaire inférieur à 0,05%. Seuls, deux abattoirs dépassent ce seuil avec des prévalences proches de 0,3%.

Point sur les scléroses musculaires :

Suite à l'augmentation du nombre de dossiers d'indemnisation concernant ce motif une discussion a été réalisée avec les inspecteurs vétérinaires présents dans les différents abattoirs. Le résultat de ces discussions intervenues en fin d'année 2016 génère une forte diminution du nombre de dossiers. Cependant, sur l'année 2016, on note une augmentation du nombre de saisies pour le motif de sclérose musculaire. La prévision sur l'année 2017 vise une diminution du nombre de dossiers d'indemnisation.

5. Actions F.A.R engagées en 2016 au niveau national et régional :

- Interbev Pays de la Loire participe au groupe de travail sarcosporidiose piloté par l'Institut de l'Élevage sous l'autorité d'Interbev. Les objectifs principaux de ce groupe de travail ont été d'établir un état des lieux de la maladie et d'élaborer un questionnaire à destination des éleveurs pour une enquête terrain, ainsi qu'un protocole de prélèvements qui seront réalisés lors du déplacement en élevage ;
- Interbev Pays de la Loire, en collaboration avec les CRI de Midi Pyrénées et Poitou-Charentes, avec son prestataire Elisphère a travaillé à l'amélioration du site Bovinfo dans le cadre de la remontée de l'information sanitaire. Ce domaine du site Bovinfo opérationnel va permettre une visualisation pédagogique de la situation sanitaire de chaque élevage. Il reste à obtenir l'accord de diffusion par la DGAI pour démultiplier l'outil auprès de l'ensemble des éleveurs de la Région.